

Relevé de décisions

Du 30/11/2016

Du Comité de pilotage PEDT

Participants: Mme Bibard Valérie, Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse Services des politiques éducatives, jeunesse et sport ; M. Denat Pascal, Inspecteur de l'éducation nationale ; M. Leterme, inspection académique ; Mme Coutant Christine, Adjointe à l'éducation ; M. Mosser Yves, Adjoint à la politique sportive ; Mme Reclus Colette, Adjointe de quartiers ; Mme Pajot Catherine, élue minorité ; Mme Fahler Sylvie, élue opposition ; Mme Le Thiec, Directrice de l'éducation ; M. Vanhove Daniel, Responsable du service projets éducatifs et activités périscolaires ; Mme David Carole, stagiaire à la Direction Education ; Mme Piou Agathe, chargée de l'animation des actions éducatives
Excusés: M. Lejeune Stéphane, Inspecteur de l'éducation nationale ; Mme Fournier Aline, Conseillère technique ; M. Puiroux Philippe, élu en charge de l'animation culturelle ; Mme Charbonnier et Mme. Poirout Dominique, Adjointes de quartiers ; Mme Pernot Mireille, Adjointe à la politique de la ville

- **Objet**

Présentation de la démarche de mise en œuvre du Programme Educatif de Territoire et lancement du comité de pilotage.

- **Points abordés**

1/ Présentation du contexte : Projet Educatif Local (PEL) et Projet Educatif de Territoire (PEDT)

- Instances éducatives: démarche partenariale engagée depuis longtemps, notamment depuis le PEL signé fin 2012 = socle de la politique éducative (valeurs et grandes orientations partagées).
- Réforme des rythmes scolaires dès septembre 2013 qui a permis d'échanger avec les partenaires sur les bases des principes définis dans le PEL.
- Conférence citoyenne sur les rythmes scolaires en 2014 et en parallèle signature du PEDT en 2015 = déclinaison du PEL centrée sur les temps scolaire et périscolaire.
- Mise en place des instances éducatives liées au PEDT, validées par le Conseil municipal de novembre 2016 avec la volonté de simplifier et d'apporter de la souplesse au dispositif afin de faciliter l'implication des partenaires :
 - **Comité de pilotage** : signataires du PEDT. Missions : veiller au bon déroulement du projet et à sa cohérence avec les axes et objectifs du PEDT et du projet de mandat.
 - **Groupe de concertation** : parents d'élèves, enseignants, DDEN, ARPEJ, représentants amicales laïques et CSC. Mission : définir les sujets à débattre en atelier à partir des orientations et du cadre fixé par le comité de pilotage, faire remonter les propositions au comité de pilotage.
 - **Ateliers thématiques** : échanger sur des sujets proposés dans le cadre de la concertation en y associant les partenaires. Faire remonter des propositions.
- Evolution de la caisse des écoles (sorties scolaires avec ou sans nuitées).

2/ Installation du comité de pilotage

Présentation des rôles et missions du comité de pilotage (cf. document remis lors de la réunion).

- M. Leterme précise le caractère souple et évolutif du PEDT.
- Mme Bibard pose la question de l'évaluation du PEDT. Mme Le Thiec précise que l'évaluation n'est pas prévue à ce stade, la volonté de la Ville est d'avancer sur l'animation des instances et de décliner les actions du PEDT.

- M. Leterme précise que le PEDT doit être évalué à 3 ans après son adoption et que la Ville pourra s'appuyer sur des ressources et des accompagnements possibles par le biais des Fédérations d'Education Populaire et du GAD.

3/ Pistes de travail à soumettre au groupe de concertation

Les participants s'accordent sur les thématiques suivantes :

- Transition entre les temps scolaire et périscolaire : Quelle cohérence peut-on trouver entre les différents temps ?
- Temps du midi
- Mise en cohérence des règles de vie sur les différents temps de la journée de l'enfant
- La place de l'enfant
- Articulation entre les projets d'écoles et périscolaires
- Temps du soir : Quel contenu et quelle coordination avec les partenaires?

Prochain groupe de pilotage prévu en mai-juin 2017.